



Le Collectif Cistude est une association ayant pour objectifs la protection de l'environnement, la protection de la biodiversité et notamment de la faune et de la flore, la protection des habitats des espèces animales et végétales, la lutte contre les pollutions de l'air, de l'eau et des sols, la dépollution et la restauration respectueuse des équilibres écologiques des environnements naturels dégradés par l'anthropisation, la promotion et la mise en œuvre de comportements respectueux des équilibres écologiques et du vivant sauvage, et notamment l'agriculture biologique et les circuits courts de production-consommation, l'éducation à l'environnement.

Collectif Cistude
BP 60049
13142 MIRAMAS CEDEX
collectif.cistude@laposte.net

Observations du Collectif Cistude dans le cadre de l'enquête publique sur la redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des coussouls de Crau

Saint-Chamas

Le 19 novembre 2022

Les pelouses sèches de Crau constituent un habitat prioritaire au titre de la directive CEE 92/43. Toute dégradation de cet habitat est difficilement réversible, notamment par la difficulté à se régénérer du *Brachypode rameux*, *Brachypodium retusum*, qui en est l'espèce clé.

Les pelouses sèches de Crau abritent une faune exceptionnelle comprenant des espèces protégées comme le Ganga cata, l'Outarde canepetière, l'Oedicnème criard, l'Alouette calandre, le Lézard ocellé, ainsi qu'un insecte endémique menacé de disparition, le Criquet de Crau, qui ne vit qu'en ces lieux.

Cet habitat remarquable est particulièrement menacé par l'activité de la Zone portuaire de Fos-sur-Mer, l'urbanisation croissante, la conversion agricole, le développement de la logistique et l'implantation d'entrepôts à Saint-martin-de-Crau et à Grans, la prolifération continue du réseau routier et autoroutier.

Ainsi, en dix ans, 986 ha de pelouses sèches ont été perdues (Annexes – carte 2)

Il est nécessaire de bloquer ce processus délétère. A titre d'exemple, certains arguent du projet de liaison routière Salon-Fos-sur-Mer pour remettre en cause l'extension de la réserve au nord de Fos-sur-Mer et ce alors que la variante dégradant ce secteur a pourtant été écartée du projet de liaison routière soumis à enquête publique.

Les destructeurs du coussoul sont insatiables.

Le collectif Cistude approuve donc le principe de l'extension de la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau.

Toutefois, le périmètre d'extension proposé à la consultation (3 152 ha) n'englobe pas certains secteurs de pelouse sèche à enjeu majeur ou très fort, et ce contrairement aux recommandations du CNPN et du Conseil scientifique de la réserve naturelle :

- le Coussoul de Calissane qui abrite une des trois populations résiduelles du Criquet de Crau,
- l'autodrome BMW de Miramas qui abrite aussi une population résiduelle du Criquet de Crau,
- le Domaine de Cossure à Saint-Martin de Crau, acheté par la Caisse des dépôts Biodiversité, et dont la réhabilitation écologique est remarquable.

Le collectif Cistude se déclare donc favorable à l'extension proposée mais regrette que certains sites à très fort enjeu de conservation en soient exclus.

*Pour le collectif Cistude
Christian Marquis, coprésident*